

L'activité touristique génère 10 % de l'emploi salarié en Seine-et-Marne

Insee Analyses Île-de-France • n° 216 • Février 2026



En 2022, la Seine-et-Marne compte près de 44 000 emplois liés au tourisme, dont 40 000 salariés. Localisés principalement dans la zone de Marne-la-Vallée, ces emplois reflètent la vitalité d'un secteur où les activités de sport et de loisirs dominent. L'emploi touristique, sensible à la fréquentation des sites du département, oscille ainsi entre 34 000 (en janvier) et 44 000 postes (en juillet). Enfin, deux autres caractéristiques se distinguent : les salariés des secteurs du tourisme sont plus jeunes, 20 % d'entre eux ayant moins de 25 ans, et la catégorie socioprofessionnelle des employés est prépondérante.

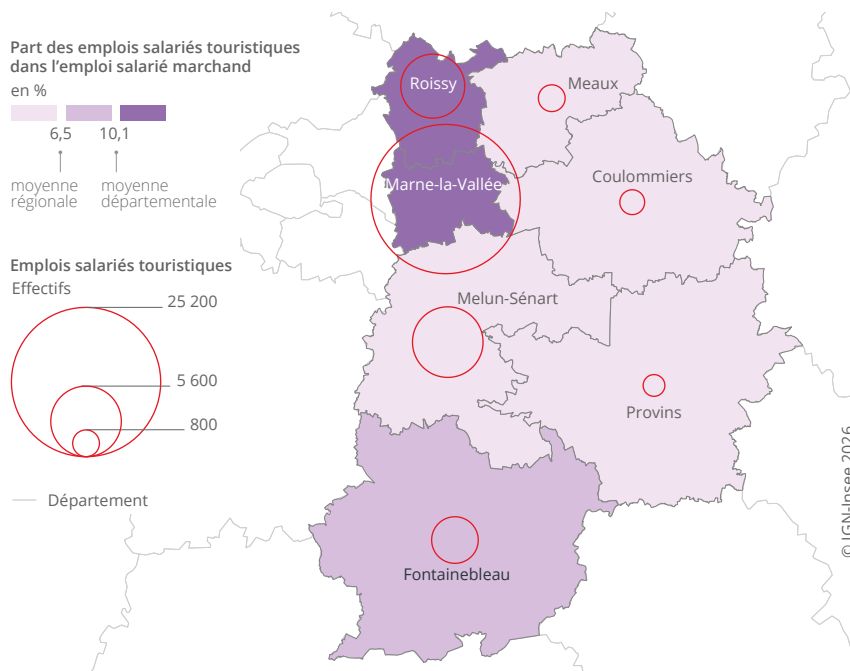
En partenariat avec :



La Seine-et-Marne, un département touristique ? Le tourisme correspond aux activités pratiquées par les personnes lors de leurs déplacements hors de leur environnement habituel, à des fins de loisirs ou pour des motifs professionnels. Il s'agit d'un secteur clé pour l'économie locale, qui génère une consommation spécifique (hébergements, sites historiques) ou partagée (restaurants, commerces). En Seine-et-Marne, département le plus vaste d'Île-de-France, ce levier économique inclut, mais ne se limite pas, au parc d'attractions Disneyland Paris. Ce département offre une diversité de sites, avec des espaces naturels et un patrimoine qui attirent des millions de visiteurs chaque année. On y retrouve notamment le domaine de Fontainebleau (son château et sa forêt royale) et la cité médiévale de Provins, classés au patrimoine mondial de l'Unesco, ou encore des musées d'envergure nationale tels que le Musée de la Grande Guerre à Meaux.

En 2022, en Seine-et-Marne, l'économie du tourisme génère, en moyenne sur l'année, 39 900 emplois salariés et 4 070 emplois non salariés. La **richesse dégagée** par les emplois salariés touristiques en Seine-et-

► 1. Nombre d'emplois salariés touristiques et part dans l'emploi salarié marchand par zone touristique en Seine-et-Marne en 2022



Lecture : En 2022, la zone touristique de Marne-la-Vallée compte 25 200 salariés dédiés au tourisme, ce qui représente 17,3 % de l'emploi salarié marchand de cette zone.

Champ : Emplois salariés touristiques, hors transport et activité des agences de voyages.

Source : Insee, base Tous salariés, DSN 2022.

Marne est de 2,2 milliards d'euros, soit 8,8 % de la richesse dégagée produite dans le secteur privé marchand du département.

La Seine-et-Marne est le deuxième département d'Île-de-France en nombre d'emplois salariés touristiques, après Paris et devant les Hauts-de-Seine (respectivement 156 400 et 31 800 salariés). Elle concentre ainsi 12,2 % de l'emploi salarié touristique régional. Ces

emplois représentent 10,1 % de l'**emploi salarié marchand** de Seine-et-Marne, un poids sensiblement plus élevé que celui observé en Île-de-France ou au niveau national (respectivement 6,5 % et 6,6 %). Rapportée à l'ensemble de l'emploi du département, l'activité touristique en Seine-et-Marne occupe également une place plus importante que dans les autres départements franciliens, y compris à Paris où elle représente 9,9 % de l'emploi salarié.

Par ailleurs, les 4 070 emplois touristiques non salariés de Seine-et-Marne représentent, quant à eux, 6,3 % des emplois non salariés marchands du département (7,4 % en Île-de-France). Ces emplois sont principalement exercés dans le secteur du transport de voyageurs par taxi (20 % des non-salariés) ou le commerce de détail, grandes surfaces comprises (19 %).

Les deux tiers des emplois salariés touristiques sont concentrés dans la zone de Marne-la-Vallée

La **zone touristique** de Marne-la-Vallée concentre près des deux tiers des emplois salariés touristiques de Seine-et-Marne, avec 25 200 salariés en moyenne en 2022 ► **figure 1**. Elle constitue la zone touristique la plus attractive du département. Avec ses 15 millions de visiteurs, cette même année, Disneyland Paris joue un rôle majeur dans l'économie touristique locale.

La zone de Melun-Sénart compte, pour sa part, 5 600 emplois salariés dans le tourisme. Elle est notamment fréquentée pour son parc zoologique à Lumigny et son château de Vaux-le-Vicomte. Les zones de Marne-la-Vallée et Melun-Sénart sont également celles qui concentrent la majorité des emplois non salariés au sein du département (respectivement 36 % et 25 % d'entre eux). La zone de Roissy, portée par les flux de touristes générés par l'aéroport, et celle de Fontainebleau, prisée pour son château et sa forêt, offrent respectivement 4 600 et 2 500 emplois touristiques. Enfin, plus à l'est, les zones de Meaux, Coulommiers et Provins regroupent chacune moins de 1 000 emplois salariés liés au tourisme.

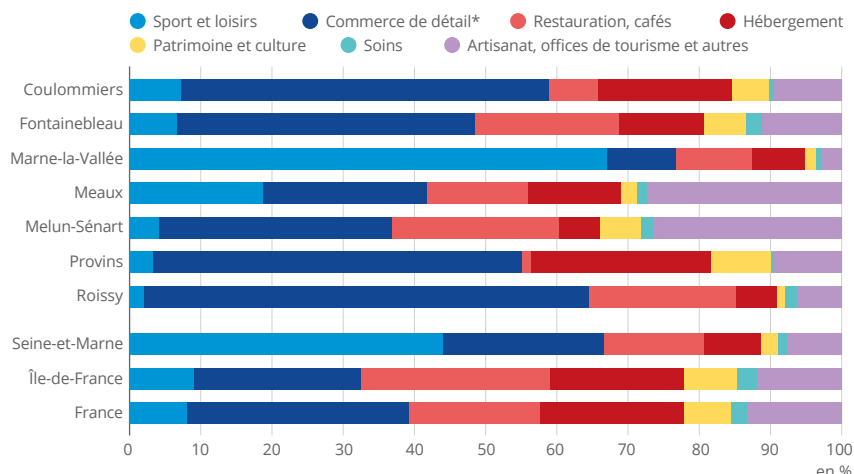
Le poids du tourisme dans l'emploi salarié marchand local varie selon ces zones. Marne-la-Vallée et Roissy sont celles où l'influence du tourisme est la plus marquée, avec respectivement 17 % et 10 % de l'emploi salarié marchand.

Quatre emplois touristiques sur dix dans le sport et les loisirs

En Seine-et-Marne, les emplois salariés touristiques sont fortement spécialisés dans les activités de sport et de loisirs, qui concentrent 44 % de ces emplois, une proportion nettement supérieure à celles observées en Île-de-France et au niveau national (respectivement 9 % et 8 %) ► **figure 2**. La présence de Disneyland Paris explique la prédominance de ce secteur.

Le commerce de détail, grandes surfaces comprises, constitue le deuxième secteur employeur du tourisme, avec 23 % des emplois, devant la restauration (14 %) et l'hébergement (8 %).

► 2. Répartition des emplois salariés dédiés au tourisme par domaine, par zone touristique



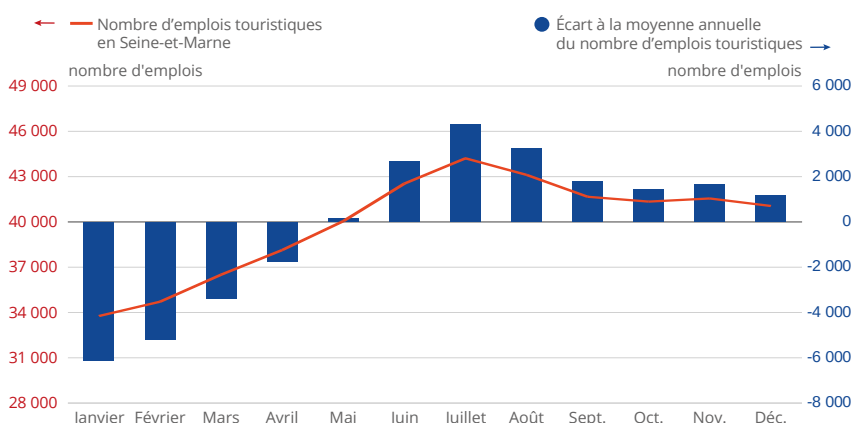
* Commerce de détail alimentaire et non alimentaire, grandes surfaces comprises.

Lecture : En Seine-et-Marne, en 2022, 44,1 % des salariés touristiques dépendent du domaine « sport et loisirs » contre seulement 9,1 % en Île-de-France.

Champ : Emplois salariés touristiques, hors transport et activité des agences de voyages.

Source : Insee, base Tous salariés, DSN 2022.

► 3. Nombre d'emplois salariés touristiques en Seine-et-Marne et écart à la moyenne annuelle, par mois, en 2022



Lecture : En juillet 2022, le nombre d'emplois salariés touristique en Seine-et-Marne est de 44 200 salariés, soit 4 300 emplois de plus par rapport au nombre moyen d'emplois salariés touristiques sur l'année 2022.

Champ : Emplois salariés touristiques, hors transport et activité des agences de voyages.

Source : Insee, base Tous salariés, DSN 2022.

Des spécificités apparaissent toutefois selon les différentes zones du département. Dans la zone de Marne-la-Vallée, deux tiers des emplois salariés touristiques dépendent du sport et des loisirs, loin devant la restauration (11 %). Dans celle de Roissy, la moitié des emplois se concentrent dans le commerce de détail non alimentaire, en lien avec la présence de magasins de souvenirs dans l'aéroport, tandis que l'hébergement ne représente que 6 % des emplois salariés touristiques.

Les zones de Coulommiers et Provins sont davantage tournées vers le commerce de détail : plus de la moitié des emplois salariés touristiques relèvent de ce secteur. La restauration est davantage présente dans les zones de Melun-Sénart, Roissy et Fontainebleau, où plus d'un emploi salarié touristique sur cinq en dépend. L'hébergement représente un quart des emplois salariés touristiques dans la zone de Provins.

Une saisonnalité de l'emploi qui culmine en été

En 2022, la Seine-et-Marne compte en moyenne 39 900 emplois salariés touristiques sur l'année. Toutefois, ce nombre varie selon les périodes ► **figure 3**. Il atteint un pic en juillet avec 44 200 emplois, soit un niveau supérieur de 11 % à la moyenne annuelle, et un creux en janvier avec 33 800 emplois, inférieur de 15 % à cette moyenne. Cette saisonnalité est légèrement moins marquée qu'en Île-de-France où le nombre d'emplois dépasse de 12 % la moyenne annuelle à son point culminant et est inférieur de 21 % à cette moyenne au creux de l'hiver.

En Seine-et-Marne, la zone de Fontainebleau présente l'amplitude la plus forte : en juillet, le nombre d'emplois salariés touristiques y est supérieur de 23 % à la moyenne annuelle, tandis qu'il est inférieur de 24 % en janvier.

Ces variations saisonnières diffèrent selon les secteurs d'activité. Dans la restauration, le pic d'emplois salariés est atteint en juillet, tandis qu'il culmine en août dans l'hébergement. Les effectifs y dépassent de, respectivement, 15 % et 12 % la moyenne annuelle. Dans les activités de sport et de loisirs ainsi que dans le commerce, le maximum est aussi atteint en juillet, avec des effectifs supérieurs, respectivement, de 10 % et de 9 % à la moyenne annuelle. Le secteur du patrimoine et de la culture présente quant à lui des caractéristiques atypiques : le nombre d'emplois touristiques salariés est multiplié par huit entre la basse saison, en janvier, et la haute saison, en juillet.

Des salariés jeunes et souvent employés

Les secteurs du tourisme emploient des salariés plus jeunes que l'ensemble de l'économie marchande. Ainsi, les moins de 25 ans représentent 19 % des salariés du tourisme contre 16 % dans l'emploi salarié marchand. Les salariés âgés de 25 à 49 ans sont aussi légèrement surreprésentés (61 % contre 58 %), tandis que ceux de 50 ans ou plus sont proportionnellement moins nombreux (20 % des salariés contre 26 %).

Plus de la moitié des salariés du tourisme sont des employés, contre 29 % dans l'emploi salarié marchand du département. Cette proportion est particulièrement élevée dans le secteur des soins (91 %). Elle l'est aussi dans les grandes surfaces et le commerce de détail alimentaire, où elle atteint respectivement 78 % et 75 %. Dans le commerce de détail non alimentaire, la restauration et l'hébergement, au moins deux tiers des emplois sont occupés par des employés.

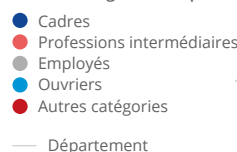
Les postes d'ouvriers sont en revanche peu présents dans l'emploi touristique (13 % des emplois contre 37 % dans l'emploi salarié marchand du département).

Enfin, la part des cadres est proche de celle observée dans l'ensemble de l'économie marchande de Seine-et-Marne (respectivement 13 % et 12 %). Ils sont toutefois davantage présents dans le patrimoine et la culture, où ils représentent quatre emplois salariés sur dix, ainsi que dans le domaine du sport et des loisirs, avec un emploi salarié sur cinq.

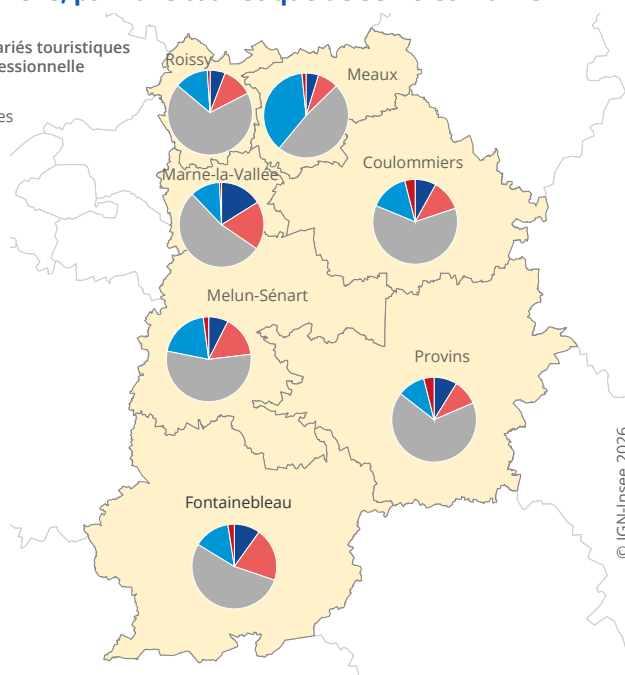
La répartition des emplois salariés par catégorie socioprofessionnelle diffère entre les zones du département. Les employés sont encore davantage majoritaires dans les zones de Roissy et Provins ► **figure 4**. La part des cadres est plus élevée dans la zone de Marne-la-Vallée, avec 16 % des emplois touristiques salariés. Dans les autres zones, les cadres

► 4. Répartition des salariés du tourisme par catégorie socioprofessionnelle, par zone touristique de Seine-et-Marne

Répartition des emplois salariés touristiques selon la catégorie socioprofessionnelle



Emplois salariés touristiques de Seine-et-Marne

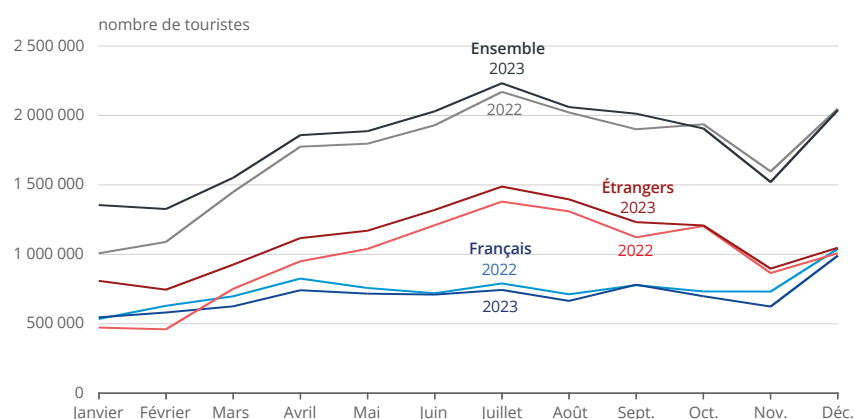


Lecture : En 2022, en Seine-et-Marne, 55,6 % des salariés du tourisme sont des employés.

Champ : Emplois salariés touristiques, hors transport et activité des agences de voyages.

Source : Insee, base Tous salariés, DSN 2022.

► 5. Évolution mensuelle de la clientèle touristique par origine en Seine-et-Marne en 2022 et 2023



Lecture : En juillet 2023, la Seine-et-Marne a accueilli 2,23 millions de touristes, dont 0,74 million de Français et 1,49 million d'étrangers.

Source : Orange Flux Vision.

occupent moins d'un emploi salarié touristique sur dix.

Par ailleurs, les emplois touristiques sont très majoritairement des emplois stables. En effet, 83 % des salariés bénéficient d'un contrat à durée indéterminée (CDI), une proportion supérieure à celle observée dans l'ensemble du secteur marchand du département (75 %).

La part de salariés en contrat à durée déterminée (CDD) atteint 9 % dans l'emploi touristique. Elle est bien plus élevée dans le domaine du patrimoine et de la culture où près de six salariés sur dix détiennent ce type de contrat. Ce secteur comprend notamment la gestion des musées, qui ferment parfois l'hiver. Enfin, d'autres types de contrats plus précaires (intérim, stage,

apprentissage, saisonnier, intermittents du spectacle, etc.) concernent 8 % des salariés.

Une fréquentation touristique dynamisée par la clientèle internationale

En raison du caractère atypique des années 2022 (post-Covid-19) et 2024 (Jeux Olympiques et Paralympiques), l'année 2023, jugée plus représentative d'une activité touristique « normale », a été retenue comme année de référence.

En 2023, si l'on se réfère aux estimations produites à partir de données de téléphonie mobile ► **sources**, 21,8 millions de touristes sont venus en Seine-et-Marne, dont 61 % de l'étranger et 39 % de France.

La Seine-et-Marne est une destination de courts séjours, avec une durée moyenne de deux nuits. L'année 2023 est une année très positive, revenant à un niveau supérieur à 2019 (année considérée comme référence avant la Covid-19).

Les flux touristiques présentent une forte saisonnalité. Ils connaissent une hausse pour l'ensemble de la Seine-et-Marne entre avril et octobre, à l'image de la zone de Fontainebleau. Dans cette zone, les flux enregistrent, en effet, une hausse dès avril probablement grâce au retour du beau temps ► **figure 5**. Le pic estival, en juillet-août, concerne surtout le nord du département, avec un intérêt particulier

► Encadré - Les excursions en Seine-et-Marne

En 2023, les excursions touristiques – correspondant à des visites à la demi-journée ou à la journée sans nuitée – augmentent de 4 % par rapport à 2022, pour atteindre près de 143 millions d'excursions. La fréquentation se répartit équitablement entre clientèles française et étrangère (50 % chacune). Cette progression est toutefois principalement portée par la clientèle internationale, en hausse de 19 %, notamment en provenance des États-Unis, d'Allemagne et du Royaume-Uni.

À l'inverse, les excursions réalisées par la clientèle française reculent par rapport à 2022, année encore marquée par un contexte post-Covid-19 favorable aux déplacements de proximité. Malgré ce repli en 2023, les Franciliens demeurent largement majoritaires, représentant plus de 60 % de la clientèle française effectuant des excursions en Seine-et-Marne.

► Définitions

La **richesse locale dégagée** vise à évaluer la contribution d'un territoire dans l'activité nationale et est mesurée en assignant à chaque établissement une part de la valeur ajoutée réalisée. Cette part est calculée selon un algorithme : au prorata du nombre d'établissements par unité légale, des rémunérations brutes ou des effectifs en équivalent temps plein (EQTP).

Dans cette étude, l'**emploi salarié marchand** ne comprend pas les salariés des établissements de la défense (salariés civils et militaires) et du secteur agricole, les agents du secteur public ainsi que les apprentis et les stagiaires. Les bénéficiaires de contrats aidés et de professionnalisation sont en revanche inclus.

Pour les besoins de l'étude, le département a été partitionné en sept **zones touristiques** en regroupant des intercommunalités : Marne-la-Vallée, Fontainebleau, Provins, Coulommiers, Melun-Sénart, Meaux et Roissy.

pour Val d'Europe et Disneyland Paris. La clientèle étrangère, plus nombreuse, dynamise les flux touristiques dans ces territoires. À l'inverse, la clientèle française reste stable toute l'année, hormis un sursaut en décembre lié aux fêtes de fin d'année.

Près de 40 % des visiteurs internationaux en Seine-et-Marne proviennent de pays proches : le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Espagne, les Pays-Bas et la Belgique. Il est à noter également, en 2023, un renforcement des clientèles long-courrier, en particulier les États-Unis mais aussi la Chine, qui a fait son retour après la levée des restrictions sanitaires.

Près de 70 % de la fréquentation touristique du département se concentre

dans les zones de Marne-la-Vallée, Roissy, Meaux et Coulommiers. Cette fréquentation est composée aux deux tiers de touristes étrangers, principalement britanniques, allemands et espagnols. Le sud du département, autour de la zone de Fontainebleau, capte 12 % des flux. La fréquentation y est majoritairement française (63 %), principalement francilienne, tandis que les touristes étrangers sont surtout allemands, britanniques et néerlandais. ●

Philippe Pottier, Élisabeth Prévost (Insee), Jean-Baptiste Delapierre, Sabrina Pécheux (Seine-et-Marne Attractivité)



Retrouvez davantage de données associées à cette publication sur insee.fr

► Pour comprendre

Les **activités touristiques** considérées sont celles qui fournissent directement un bien ou un service aux touristes. Les activités dites 100 % touristiques sont celles qui n'existeraient pas sans la présence de touristes (hôtels et hébergements touristiques, de gestion des sites et monuments historiques, etc.). Les activités partiellement touristiques (cafés, restaurants, commerces, etc.) répondent aux besoins de la population résidant dans le territoire ou également à ceux de la clientèle touristique. Les activités pour lesquelles les dépenses ne sont pas toujours localisées dans le territoire visité par les touristes sont exclues (agences de voyage, transport...), sauf les activités d'offices de tourisme.

Les **emplois liés aux transports** routiers de voyageurs (hors taxis), aériens, ferroviaires et maritimes ne sont pas inclus dans les emplois touristiques dans cette étude, ces emplois étant pris en compte en amont de l'activité touristique. En revanche, les emplois liés aux transports par taxi sont bien inclus dans l'étude.

L'**emploi touristique** est l'emploi directement imputable à la présence de touristes sur un territoire. La totalité des emplois des activités dites 100 % touristiques est comptée comme touristique. Pour les activités partiellement touristiques, l'emploi touristique est estimé en retranchant à l'emploi total un emploi théorique lié à la réponse aux besoins de la population résidente.

► Sources

Données sur l'emploi salarié : la **base Tous salariés** permet d'avoir accès, pour chaque salarié, à diverses informations (nature de l'emploi et qualification, dates de début et de fin de période de paie, nombre d'heures salariées, condition d'emploi, montant des rémunérations versées...). Sur le champ privé, les salaires annuels et les effectifs sont principalement issus des **déclarations sociales nominatives** (DSN) que les entreprises adressent à l'administration et que l'Insee traite ensuite. Le champ couvre l'ensemble des employeurs et de leurs salariés (sauf agents des ministères, les services domestiques et les activités extra-territoriales).

La **base Non salariés** (BNS) est issue d'une source administrative gérée par l'Acoss (Agence centrale des organismes de Sécurité sociale).

Orange Flux Vision est une source qui fournit des données de flux touristiques qui s'appuient sur des indicateurs statistiques de fréquentation, de provenance et de déplacement issus d'informations techniques du réseau mobile Orange, dans le respect strict des recommandations de la CNIL. Ces données permettent d'élaborer des indicateurs statistiques relatifs aux nuitées, aux fréquentations de villes, d'intercommunalités, de sites, de manifestations, ainsi que des indications sur les volumes et typologies des clientèles.

► Pour en savoir plus

- **Lenzi É., Méreau B., Monsef A.**, « [En Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'accueil des touristes génère 124 000 emplois salariés](#) », *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 117, juin 2023.
- **Clément L., Manné I.**, « [Dans le massif des Vosges, 13 800 emplois liés à la présence de touristes en 2019](#) », *Insee Flash Grand Est* n° 65, décembre 2022.
- **Le Brazidec N., Simonovici M.**, « [Davantage d'emplois touristiques du patrimoine et de la culture en Centre-Val de Loire](#) », *Insee Analyses Centre-Val de Loire* n° 91, décembre 2022.

